

## Ce qu'il faut savoir sur le libre passage 2ème pilier

---

Le système suisse de prévoyance repose sur trois piliers, à savoir l'AVS/l'AI (l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité : 1er pilier), la prévoyance professionnelle (2ème pilier) et la prévoyance individuelle (3ème pilier).

Toute personne quittant une institution de prévoyance du 2ème pilier avant la survenance d'un cas de prévoyance (l'atteinte de l'âge de la retraite, décès ou invalidité) a le droit à une prestation de libre passage.

Le compte de libre passage préserve votre prévoyance durant les périodes de congé maternité, de formation continue, de départ à l'étranger, de chômage ainsi qu'en cas de lancement d'une activité indépendante, de changement d'emploi ou de divorce. L'institution de prévoyance fixe le montant de la prestation de sortie dans son règlement.

Vous pouvez retirer votre capital au plus tôt cinq ans avant jusqu'au plus tard cinq ans après l'âge légal AVS.

Un versement anticipé est cependant possible dans les situations suivantes : financement d'un logement à usage propre, départ définitif de la Suisse (il y a des restrictions pour les pays de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), début d'une activité lucrative indépendante, droit à une rente d'invalidité complète ou si le solde en compte est inférieur à la cotisation annuelle.

## Vos besoins

---

Vous souhaitez placer votre capital de libre passage de manière attractive et ainsi profiter d'opportunités de rendement, réaliser votre souhait d'accession à la propriété ou optimiser la date de retrait de votre capital de libre passage afin de réduire vos impôts ?

Le dépôt de libre passage bénéficie de nombreux avantages. D'une part, le capital et les revenus sont fiscalement privilégiés. D'autre part, Dreyfus Banquiers vous offre la gestion de fortune fidèle à ses principes d'investissement conservateurs pour vos avoirs de prévoyance en mettant en œuvre la stratégie de placement désirée dans les limites autorisées par la LPP.

Vous pouvez choisir parmi quatre solutions d'investissement selon votre profil de risque et de rendement. Une solution de placement individualisée avec des titres en direct peut être mise en place à partir d'un montant de CHF 750'000.-. De plus, ces solutions innovantes, flexibles et optimisées fiscalement sont proposées en collaboration avec des fondations de prévoyance indépendantes sélectionnées.

## Processus d'investissement

---

La stratégie de placement de Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers se définit comme conservatrice. Le processus d'investissement est conçu pour identifier des valeurs défensives de haute qualité afin de construire des portefeuilles avec des risques contrôlés.

Une pondération sectorielle active est appliquée au niveau des actions. La sélection des titres résulte d'un screening quantitatif. La construction du portefeuille, quant à elle, se base sur un concept de volatilité minimale. Cette approche permet de réduire les fluctuations de valeurs et ainsi dégager une performance ajustée au risque supérieure.

Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers propose quatre profils d'investissement qui se différencient essentiellement par leur allocation en actions et par les risques pris. Vous avez la possibilité de choisir entre une stratégie conservatrice (part actions max. 25%), une stratégie modérée (part actions max. 40%), une stratégie dynamique (part actions max. 60%) et une stratégie croissance (part actions max. 80%).

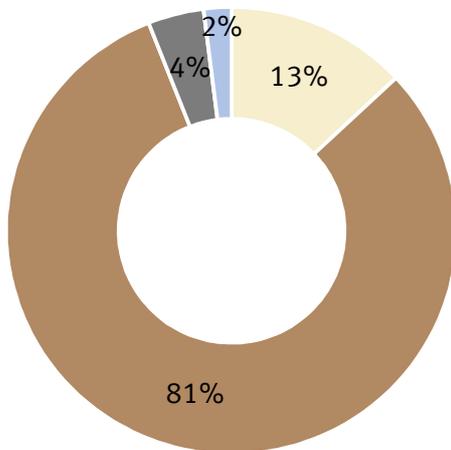
La stratégie est choisie suite à une analyse approfondie de vos objectifs de placement et de vos besoins personnels en tenant compte de votre pension au risque.

## Votre patrimoine, notre responsabilité.

**Quelle est la solution la mieux adaptée à vos besoins ?**

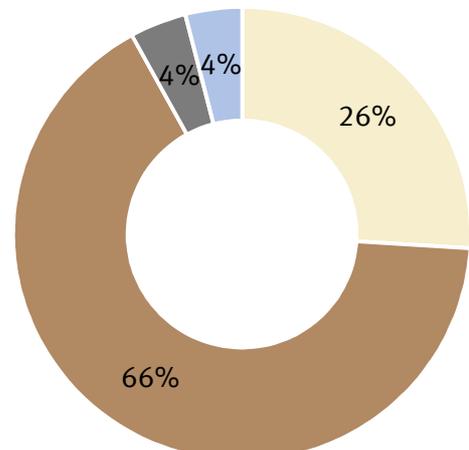
Afin de vous aider à trouver le produit de prévoyance le mieux adapté à vos besoins, les différentes stratégies de libre passage de Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers sont présentées à titre d'exemple dans les tableaux suivants. Dans la mise en œuvre concrète, l'objectif est de générer un rendement supplémentaire pour le portefeuille. À cette fin, les écarts de rendement et de risque à moyen et à court terme par rapport aux valeurs à long terme de la stratégie sont exploités en surpondérant ou en sous-pondérant les catégories d'actifs et les secteurs d'actions.

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 25**



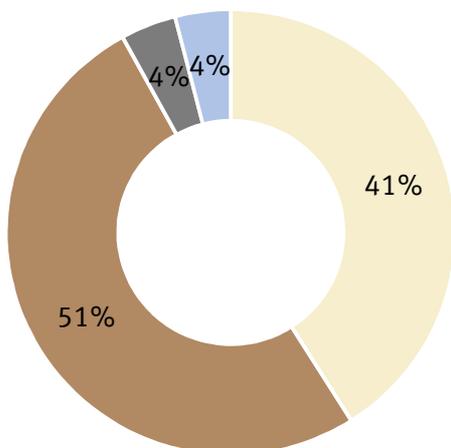
■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 40**



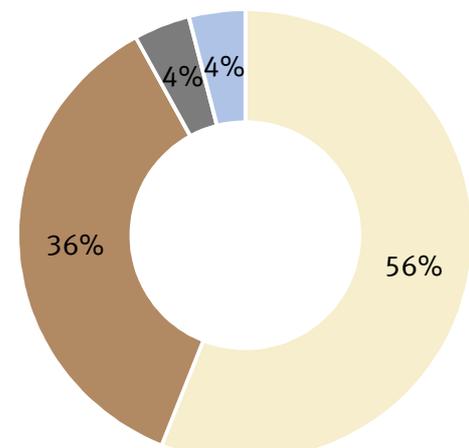
■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 60**



■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 80**



■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

Ce document sert à des fins d'informations et de publicité.

**Votre patrimoine, notre responsabilité.**